



Paris, le 10 juillet 2019

Objet : Modification de l'OPCVM AVIVA MONETAIRE ISR

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM AVIVA MONETAIRE ISR, géré par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons que la documentation réglementaire de ce fonds de classification « Monétaire Court Terme » va être amenée à évoluer dans le cadre de l'entrée en vigueur, de la nouvelle réglementation européenne n° 2017/1131 sur les fonds monétaires (ci-après le « Règlement »).

Cette opération a été agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 juin 2019.

A ce titre, à compter du 1^{er} août 2019, les modifications apportées à l'OPCVM, conformément au Règlement, seront les suivantes :

- l'OPCVM appartiendra à la catégorie des fonds à valeur liquidative variable (VNAV) ;
- l'OPCVM ne pourra détenir que les actifs énumérés par le Règlement. A ce titre, le fonds ne pourra plus recourir aux emprunts d'espèces ;
- l'OPCVM ne pourra détenir que des parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme ou Standard.

En parallèle, Aviva Investors France procédera à la mise à jour des documents réglementaires. Cette mise à jour vise notamment à l'insertion de mentions assurant une meilleure information des porteurs et des changements au sein de la stratégie d'investissement qui ne constituent pas une mutation du fonds soumise à un agrément de l'AMF ; ces changements sont les suivants :

- l'OPCVM investira entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Actuellement, l'OPCVM investit principalement en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- l'OPCVM pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net contre 10% de l'actif net actuellement.

Les autres caractéristiques de l'OPCVM concerné demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPCVM que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de l'OPCVM concerné, disponible sur le site internet : www.avivainvestors.fr

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14 rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Investors France 14 rue Roquépine - 75008 Paris
Tél. 01 76 62 90 00 - Fax 01 76 62 91 00 - www.avivainvestors.fr

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 € - RCS Paris 335 133 229
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114